Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_10-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 26 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-10

En exercice : 30
Présents (P) : 27
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 28

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 16 janvier 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (E), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (E), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Sandrine NOGUES

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « BROCELIANDE DEVELOPPEMENT TOURISME »
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_10-DE

Vu *le Code général des collectivités territoriales*
Vu *les statuts de Brocéliande Communauté*
Vu *la délibération n°2012-051 du conseil communautaire en date du 21 mai 2012, relative à la constitution d'une Société Publique Locale (SPL)*
Vu *les statuts de la SPL « Brocéliande Développement Tourisme »*
Vu *la délibération n°2022-109 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2022, autorisant la signature de la convention d'exploitation 2023-2027 entre Brocéliande Communauté et la SPL « Brocéliande Développement Tourisme »*

Madame la Vice-Présidente en charge du tourisme et du numérique rappelle à l'assemblée que, par délibération 12 décembre 2022, le Conseil Communautaire a validé la convention d'exploitation « valorisation touristique du territoire » entre la Société Publique Locale (SPL) « Brocéliande Développement Tourisme » et Brocéliande Communauté.

Par cette convention, Brocéliande Communauté confie à ladite SPL des missions de service public du tourisme et des missions commerciales en lien avec le parcours scénographique et la boutique de « Brocéliande, la Porte des Secrets », la gestion du recouvrement de la taxe de séjour ainsi que la gestion de l'aire de repos de Paimpont-Brocéliande.

Selon les termes de l'article 6.2 de la convention d'exploitation 2023-2027, la SPL s'est engagée à rédiger un rapport annuel décrivant l'ensemble des interventions effectuées et à le remettre à la collectivité actionnaire.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Vice-présidente, en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'APPROUVER le rapport d'activité 2024 de la Société Publique Locale « Brocéliande Développement Tourisme »

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 27 janvier 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ